

ALERTE !!!

**Union
Départementale
des Syndicats
CGT de la Marne**

**15, bd de la Paix
BP 11215
51058 Reims cedex**

Téléphone :
03.26.88.23.04

Télécopie :
03.26.88.02.60

Messagerie :
ud51@cgt.fr

Site internet :
www.udcgt51.fr



**Union Générale des
Ingénieurs Cadres et
Techniciens**

Messagerie
ugict.cgt.51@wanadoo.fr



**Union Syndicale des
Retraités**

Messagerie
usr.cgt.51@wanadoo.fr



Nous apprenons qu'hier soir, l'un de nos camarades, inspecteur du travail (DIRECCTE Reims), a été suspendu de ses fonctions par arrêté, pour avoir engagé une demande de référé contre une société d'aide à domicile rémoise, l'ARADOPA, pour exposition des salariés au risque lié au Covid19.

Dès que la société a été avisée de la mise en route de cette procédure, les pressions fortes et les menaces sur notre camarade sont tombées, jusqu'à cette suspension, équivalente à une mise à pied dans le privé, avant sanction disciplinaire.

Le principe de protection des salariés, défendu par un inspecteur du travail, est bel et bien remis impitoyablement en cause et ce, par ses propres directions, départementale et régionale, les mêmes directions qui écrivent que « les activités peuvent ou doivent continuer s'il est possible de les sécuriser ».

Ces pressions et ces menaces contre les défenseurs de la santé des salariés en cette grave période se sont répandues durant le confinement, au seul motif de cajoler le capital. Le but visé étant d'écraser toute possibilité pour les salariés de se protéger et de se défendre contre des manquements graves de la part de leurs employeurs en cette période troublée et celle à venir.

Il est parfaitement intolérable pour la CGT de laisser notre camarade en difficulté juste parce qu'il a fait son travail. Il y va de notre intérêt à tous.

L'Union Départementale demande la cessation immédiate de la procédure engagée envers notre camarade et informe que tous les moyens dont nous disposons pour alerter sur cette entrave aggravée des prérogatives d'un inspecteur du travail et sur la collusion avérée entre la direction Grand Est de la Direccte et le patronat, seront utilisés (médias, réseaux sociaux, courriers, affichage, etc.).

C'est pourquoi l'Union Départementale de la Marne sollicite les structures, les organisations, les syndicats, à se porter solidaires de notre camarade en envoyant d'ores-et-déjà une motion de soutien (voir PJ) aux autorités compétentes*, aux parties concernées**, etc. (Cf. Adresses ci-dessous).

Afin de rendre notre action efficace et que le syndicat national et l'Union Départementale puissent suivre les actions menées, il sera très important de mettre en copie le syndicat national et l'UD Marne (ud51@cgt.fr) dans le cas d'envoi de courriers, de courriels et d'informer sur d'éventuels autres modes d'actions.

Notre réactivité doit être effective et visible, l'avenir professionnel de notre camarade et d'autres en dépend, des vies en dépendent.

Pour l'UD Marne,
Le secrétariat

- **Madame NOTTER, Directrice Régionale,
Direccte Grand Est – 6 rue G.A. Hirn – 67 085 Strasbourg Cedex
<http://grand-est.direccte.gouv.fr>

- **Monsieur KAPP, Directeur Général du Travail,
Direccte Grand Est – 6 rue G.A. Hirn – 67 085 Strasbourg Cedex
<http://grand-est.direccte.gouv.fr>

- **Madame AVRIL de la Direction de l'Unité Départementale de la Marne,
Direccte Grand Est – 60 avenue Daniel Simmonot – CS 10 452 – 51 058 Châlons-en-Champagne
Zdenka.avril@direccte.gouv.r

- *Monsieur Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne,
1 Rue de Jessaint – 51 000 Châlons-en-Champagne
pref-contact@marne.gouv.fr

- Sous-préfecture de Reims - Place Royale - 51096 REIMS cedex
sp-reims@marne.gouv

- *Conseil Départemental de la Marne,
2 bis Rue de Jessaint – 51 000 Châlons-en-Champagne
<http://www.marne.fr>

- *Reims Santé au Travail Reims,
28 Rue René Cassin – 51 430 Bezannes
www.reimssantetravail.fr

- A Ronan Monsieur Berder, Directeur de Cabinet de Madame Catherine VAUTRIN, Présidente de Grand Reims
ronan.berder@grandreims.fr